INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

II VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier du BHI No. S1/1001

LETTRE CIRCULAIRE 48/2015 3 juillet 2015

RAPPORT ANNUEL DE L'OHI POUR 2014 ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

Référence A: lettre circulaire de la Commission des finances 1/2015 du 21 avril 2015

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1. La 1^{ère} partie du rapport annuel de l'OHI pour 2014 est à présent disponible, en anglais et en français, en même temps que la 2^{ème} partie *Finances*, en version bilingue anglaise/française sur le site web de l'OHI (www.iho.int→Normes et Publications →téléchargement→P-7). Une version espagnole de la 1^{ère} partie sera distribuée prochainement. Les Etats hispanophones seront informés de sa disponibilité.
- 2. Comme indiqué à la référence A, les états financiers et les recommandations du Comité de direction contenus dans la 2^{ème} partie du rapport annuel ont été examinés et approuvés par le président et le vice-président de la Commission des finances lors de la réunion du comité restreint de la Commission des finances qui s'est tenue à Monaco, en avril 2015. Ces recommandations sont à présent soumises directement à l'approbation des Etats membres (la majorité des deux-tiers est requise), plutôt que par l'intermédiaire de la Commission des finances pour commentaire, en premier lieu, ceci pour des raisons de gain de temps et d'efficacité, et en suivant une pratique identique à celle adoptée ces dernières années.

Rapport financier – Approbation des Etats membres requise

3. Il est instamment demandé aux Etats membres d'examiner le rapport financier pour 2014 ainsi que les recommandations du Comité de direction et du comité retreint de la Commission des finances et de bien vouloir compléter et renvoyer le bulletin de vote ci-joint au BHI, **avant le 30 septembre 2015**. Comme expliqué dans la LCCF 1/2015, mentionnée en référence ci-dessus, la 2ème partie du rapport annuel propose d'affecter l'excédent budgétaire vérifié au fonds de retraite interne afin de faire face à l'obligation de l'OHI de compenser une éventuelle sous-performance des plans de retraite personnalisés externalisés. Les Etats membres sont invités à faire parvenir par la même occasion tout éventuel commentaire qu'ils souhaiteraient formuler sur le rapport annuel.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD Président

Annexe A: Bulletin de vote

BULLETIN DE VOTE

(à renvoyer au BHI avant le <u>30 septembre 2015</u>

Courriel : info@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40)

Etat membre :			
Point de Contact :			
Mél de contact :			
APPROBATION DU RAI	PPORT FINANCIER		
		ité de direction et du com de l'excédent budgétaire vé	
	OUI	NON	
Avez-vous des commentaires sur le projet de rapport annuel pour 2014 ?			
	OUI	NON	
	001	NON	
Commentaires:			
Nom/Signature :		Date :	